



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 8 avril 2015
18 heures 30

NB/MG

N° 001822

**S2GVA - Convention
d'objectifs entre la
ville d'Apt et
l'association Pays
d'Apt Handball**

Affiché le :

Le mercredi 8 avril 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} avril 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

ABSENTS : Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rend obligatoire la conclusion de convention avec les associations dont les subventions annuelles accordées dépassent la somme de 23 000€

En application de cette disposition légale et de la circulaire du 18 janvier 2010 portant sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations, le Conseil par délibération n°1017 du 16 mars 2010 a approuvé un modèle de conventions d'objectifs pour concrétiser la démarche partenariale avec les associations conformément au décret précité.

A ce titre, il est présenté au Conseil Municipal, le projet de convention d'objectifs 2015-2017 entre la ville d'Apt et l'association « Pays d'Apt Handball ».

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention telle que mentionnée en pièces jointes.

DIT que le montant total attribué sera pris en compte lors de l'élaboration du tableau des subventions qui figurera en annexe du budget principal de chaque exercice.

DIT que l'avance de 15 000 € sera appliquée telle que mentionné dans la convention, avant le vote du budget de l'année en cours, sur demande écrite de l'association et sur décision du Conseil Municipal.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les dites conventions et toutes pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL